

NOIRMOUTIER CLASSIC 2020
Grade 5B
Du 02 au 04 Août 2020

INSTRUCTIONS DE COURSE

COVID 19 :

Toutes les mesures de protections sanitaires seront mises en place en fonction des directives gouvernementales en vigueur définies par le ministère des sports, la FFVoile et la municipalité au moment de l'évènement.



Chaque bateau a remis à l'inscription un numéro de téléphone mobile unique qui permettra à l'organisation la création d'un groupe WHATSAPP. Dans ce contexte sanitaire, **le chef de bord devra réaliser toutes les déclarations de sécurité (Modification d'équipage, Sortie, Abandon et Rentrée, notamment) sur ce groupe WHATSAPP.**

La mention (DP) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à la disqualification.

1 REGLES

La régata sera régie par les règles définies dans :

- 1.1 Les Règles de Course à la Voile 2017/2020 (RCV).
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Les règles de course modifiées par les présentes instructions de course sont : 28, 35, 44.1, 60.1 (a), 62, 63.1, A4, A5;
- 1.4 L'épreuve est classée en catégorie A (article 20 du règlement World Sailing), les équipages s'engagent à frapper le pavillon de Classe sur le pataras.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents sont affichés au panneau officiel situé devant le P.C. Course Plage des Dames et à l'Escale Nautique à l'Herbaudière et communiqués par WHATSAPP.
- 2.2 Les avis et les IC seront également mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cvboischaize.com>.

3 MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure 30 avant le signal d'avertissement du jour où elle entrera en vigueur, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché au tableau officiel et communiqué par WHATSAPP avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé face au P.C. Course à la Plage des Dames et/ou à l'Herbaudière.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie " Signaux de course".

5 PROGRAMME DES COURSES

L'organisation met en place deux bateaux Comité :

- Le **bateau Comité « Plage des Dames »** pour les départs des parcours construits. Il assurera aussi les arrivées de certains parcours construits (Parcours 1).
- Le **bateau Comité « Herbaudière »** pour les départs des parcours côtiers. Il assurera aussi les arrivées des parcours côtiers et certains parcours construits (Parcours 2, 3 et 4).

- 5.1. Les courses sont programmées comme suit :

Samedi 01 Août 2020

9h à 18h : Grutage
 9h30 à 12h30 : chaîne d'inscription
 14h30 à 18h : chaîne d'inscription
 16h à 19h : Service de rade aux dames VHF-CH9

Dimanche 02 Août 2020 : Toutes classes

10h00 : Service de rade équipage par équipage VHF-CH9, Anse rouge et Souzeaux.
 10h45 : Briefing : VHF-CH72 pour la plage des Dames ; VHF-CH77 pour l'Herbaudière.
 11h30 : 1^{er} signal d'Avertissement et courses à suivre.

Lundi 03 août 2020 : Toutes classes

10h00 : Service de rade équipage par équipage VHF-CH9, Anse rouge et Souzeaux.
 10h45 : Briefing : VHF-CH72 pour la plage des Dames ; VHF-CH77 pour l'Herbaudière.
 11h30 : 1^{er} signal d'Avertissement et courses à suivre.

Mardi 04 août 2020 : Toutes classes

9h30 : Service de rade équipage par équipage VHF-CH9, Anse rouge et Souzeaux.
 10h15 : Briefing : VHF-CH72 pour la plage des Dames ; VHF-CH77 pour l'Herbaudière.
 11h00 : 1^{er} signal d'Avertissement et courses à suivre.
 Pas de signal d'avertissement après 14h00.
 Vers 18h00 : Proclamation des résultats.

- 5.2. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore, 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Classe OSIRIS RTG < 16 (Harlé, Bélouga, Petit Proto, ...)	Flamme GRIS CLAIR
Classe « Soling »	Flamme VERT
Classe « Dragon »	Flamme JAUNE
Classe « Requin »	Flamme BLEU
Classe « 12 m JI », « 8m JI », « 6m JI », « 5,5m »	Flamme ROSE
Classe Proto Rapide (RTG OSIRIS ≥ 16 et Non OSIRIS)	Flamme VIOLET
Classe « Classiques »	Flamme MARRON CLAIR

7 ZONE DE COURSE

Les courses auront lieu devant les plages du Bois de la Chaise pour les parcours construits et en baie de Bourgneuf pour les parcours côtiers. Voir en annexe

8 PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en annexe.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer et, si possible, le cap et la longueur approximative du 1er bord du parcours, à l'arrière du bateau Comité.

Les signaux suivants seront utilisés :

Parcours	Signal	
<i>Parcours construits (Comité Plage des Dames) : Pour toutes les Classes</i>		
Parcours 1 «Banane/Dogleg»	Flamme numérique 1	blanche avec point rouge
Parcours 2 «trapèze»	Flamme numérique 2	bleu avec point blanc
Parcours 3 «tactique côtier»	Flamme numérique 3	rouge – blanc – bleu
Parcours 4 «tactique côtier»	Flamme numérique 4	rouge avec croix blanche
<i>Parcours côtiers (Comité L'Herbaudière) pour la Classe « Classiques » uniquement</i>		
Parcours côtier A/B	La lettre de parcours à effectuer sera affichée à l'arrière du bateau comité « Herbaudière »	

8.3 En l'absence de commissaire aux marques de parcours et sur la ligne d'arrivée, les concurrents noteront les noms des bateaux précédents et suivants et remettront leur classement, avec les temps en heure, minutes et secondes à l'arrivée (auto pointage).

9 MARQUES

9.1 Les marques de parcours construits sont des bouées cylindriques jaunes ou rouges telles que détaillées dans l'annexe parcours.

9.2 La marque de changement de parcours, telle que prévue dans l'IC 12.1, est une bouée cylindrique jaune bande noire.

9.3 La marque de départ est une bouée cylindrique orange.

9.4 La marque d'arrivée est, pour les parcours construits, une petite bouée cylindrique blanche.

9.5 Les marques des parcours côtiers sont définies dans l'annexe « description des parcours ».

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les navires : Cargos et Chalutiers ont la priorité dans leur zone de trafic

11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et la marque de départ à l'extrémité bâbord.

Un bateau viseur pourra être mis en place, il sera alors interdit de passer entre le viseur et la marque de départ (DP).

11.3 La zone de départ est délimitée, sous le vent, par des bouées sphérique oranges et s'étend à 100 mètres au vent de la ligne de départ et de ses prolongements. Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné ont l'obligation de rester en dehors de la zone de départ et de se tenir à l'écart des bateaux en procédure (DP).

Le signal d'avertissement des classes successives sera donné à n'importe quel moment à partir du signal de départ de la classe précédente.

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes, pour les parcours construits, et 10 minutes pour les parcours côtiers, après son signal de départ, sera classé DNS sans instruction (modifie RCV A4 et A5).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

Quand, lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.

- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau arborant le pavillon C signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.
- 12.3 Sur un parcours côtier, un bateau commissaire placé à une marque de parcours et arborant le Pavillon C (pavillon requis par les RCV) appuyé par des signaux sonores répétitifs, indiquera que le passage par la marque suivante est supprimé – le reste du parcours restant inchangé. (L'IC 12.2 s'applique)
- 12.4 Sur un parcours côtier, un bateau commissaire placé à une marque de parcours et arborant le Pavillon O (triangle jaune/triangle rouge), appuyé par des signaux sonores répétitifs, indiquera qu'il convient de rejoindre directement l'arrivée. (L'IC 12.2 s'applique)

13 L'ARRIVEE

- 13.1 Pour les parcours construits, la ligne d'arrivée est entre le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course, à laisser à tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée définie à l'IC 9.4 à laisser à bâbord.
- 13.2 Pour les parcours côtiers, la ligne d'arrivée est entre le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du Comité de Course, à laisser à tribord et le côté parcours de la marque d'arrivée définie dans les annexes parcours, à laisser à bâbord.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 La RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15 TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites sont les suivants :

Classes	Temps limites du premier pour finir	Temps limite pour finir après l'arrivée du premier
OSIRIS RTG < 16	1h30	0h30
Soling	1h30	0h30
Dragon	1h30	0h30
Requin	1h30	0h30
Les métriques	1h30	0h30
Proto Rapide (RTG≥16)	1h30	0h30
Classiques - côtiers	2h30	1h00
Classiques - construits	1h30	0h30

- 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite pour finir après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de la course. Les réclamations doivent y être déposées dans le temps limite de réclamation.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de dépôt des réclamations est de 60 minutes après que le dernier bateau de la classe a fini la dernière course du jour.
- 16.3 Des avis seront affichés dans un délai maximum de 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations afin d'informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du Jury, dont l'emplacement est précisé au panneau officiel.
- 16.4 Les intentions de réclamer du Comité de Course ou du Jury seront affichées pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).
- 16.5 Les infractions aux IC 11.4, 17, 18.2, 22 et 23 ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1(a).
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 30 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2.

- 16.7 Toutes les informations affichées au tableau officiel cf. ci-dessus seront aussi transmises par WHATSAPP. L'absence de communication de ces informations par ce canal ne peut donner lieu à demande de réparation par les concurrents. Ceci modifie la RCV 62.1.

17 CLASSEMENT

- 17.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.
 17.2 3 courses doivent être validées pour valider l'épreuve.
 17.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses ;
 b) à partir de 4 courses validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses en retirant son plus mauvais score.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1.1 Contrôle de sortie des bateaux. Chaque jour : obligation de signaler la sortie du bateau par WHATSAPP avant l'heure du premier signal d'avertissement. (DP)
 18.1.2 Contrôle de retour des bateaux : clos à l'heure limite de dépôt des réclamations. Obligation de signaler la rentrée du bateau par WHATSAPP. L'absence d'émargement retour sur WHATSAPP implique une disqualification sans instruction, à la dernière course du jour. Ceci modifie la RCV 63.1.
 18.2.1 Les bateaux Classiques et Métriques (12, 8, 6 et 5,5 m JI) ont l'obligation de poster un équipier à l'avant du bateau, dès qu'ils sont en procédure de départ (DP).
 18.2.2 Les bateaux des autres classes ont l'obligation de poster un équipier sous le vent du bateau, dès qu'ils sont en procédure de départ (DP).
 18.3 Le port du gilet individuel de flottabilité est obligatoire pour les bateaux non équipés de filières et balcons (départ du mouillage ou du port jusqu'au retour au mouillage ou au port) ou sur décision du PCC pour les autres. (DP)
 18.4 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible sur le CANAL VHF 72 (parcours construits) ou 77 (parcours côtiers) et obligatoirement sur WHATSAPP. L'absence de signalement d'abandon sur WHATSAPP implique une disqualification sans instruction, à la course la plus proche. Ceci modifie la RCV 63.1.

19 REMPLACEMENT D'UN EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 La rotation d'équipage est autorisée sous condition que le nombre d'équipiers embarqués demeure identique pour toutes les courses et conforme aux règles de Classe. Cette contrainte ne s'applique pas aux flottes « Classiques » et « Plan Harlé et Bélougas ». Toute modification de l'équipage (Arrivée et Départ) doit être obligatoirement déclarée sur WHATSAPP au plus tard à la sortie du bateau (DP).
 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent être faites par écrit au Comité à la première occasion raisonnable. (DP)

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 La liste des inscrits sera affichée une heure avant l'heure du premier signal d'avertissement du premier jour de course prévu à l'IC 5.1. Les réclamations ou demandes de réparation concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés ne seront pas admises après l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour de course, sauf si le jury le décide.

21 PUBLICITE DE L'EPREUVE

Sans objet

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon NO Classic ou une oriflamme.

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le

départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le Comité de Course signale un retard, un rappel général ou une annulation. Ils sont également soumis à l'IC 11.3.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Règles de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau, ceux-ci devront être déposés à terre dès le retour. (DP)

25 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Sans objet

26 EQUIPEMENTS DE PLONGEE

Sans objet

27 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP)

Canal de course des parcours « Construits » : 72

Canal de course des parcours « Côtiers » : 77

Groupe WHATSAPP créé par l'organisation : « Régate Noirmoutier Classic 2020 »

L'usage par le Comité de radio VHF est seulement une aide ; l'absence d'information radio ou des informations erronées ou non ne peuvent donner lieu à une demande de réparation (RCV 60.1.b et 62).

28 PRIX

Des prix, sans valeur significative, seront remis aux vainqueurs des différentes flottes.

29 DECHARGE DE RESPONSABILITE

29.1 Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

29.2 Les concurrents s'engagent à avoir pris connaissance et accepté les termes du formulaire FFV de reprise d'activité signé par leur chef de bord, à l'inscription.

30 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 2 000 000 € (Deux Millions d'Euros) par incident, ou son équivalent.

COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL

Président du Comité de course :	Thomas ROMONT
Comité de Course Adjoint :	Hélène PRUD'HOMME
Président du Jury :	Didier GREZE
Juge :	Ode PAPAIS
Commissaire aux Résultats :	Gilles DROUARD

Contact PC Course : Sophie CHARTIER 06 08 72 01 16 // 02 51 54 19 90 (CVBC)

JF THAU 06 07 86 74 19